

19 juin 2000

00.338

Question Jacques de Montmollin

Libre choix des médecins

La Confédération semble encline à ne plus laisser aux assurés le libre choix de leurs médecins, en laissant le soin aux caisses-maladie de trier parmi les praticiens le bon grain de l'ivraie.

Que pense le Conseil d'Etat de cette évolution qui pourrait être lourde de conséquences, bien au-delà du problème de la maîtrise nécessaire des coûts de la santé?

Cosignataire: H. Scheurer.